



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 22-560

AVIS PUBLIC EST donné par la soussignée

QUE le conseil municipal a adopté, le 19 septembre 2022, le règlement suivant :

- **Règlement numéro 22-560 modifiant le Règlement numéro 21-550 relatif à la taxation et à la tarification annuelle pour la fourniture de biens et de services pour l'année 2022 afin de modifier le prix d'achat des bacs verts et bruns.**

Ce règlement entre en vigueur en date du 27 septembre 2022, date de publication du présent avis.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 27 septembre 2022

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale

